

Pour déclarer un évènement indésirable :

Les informations relatives aux événements, incidents ou accidents mentionnés ci-dessus doivent être adressés à l'agence régionale de santé Bretagne :

- immédiatement pour les situations les plus graves
- dans les meilleurs délais (sous 48 heures maximum) pour les autres événements

1. Par téléphone : 09 74 50 00 09
2. Par courriel : ars35-alerte@ars.sante.fr

Ces coordonnées sont valables 24h/24 et 7j/7

Un signalement adressé dans un premier temps par téléphone devra systématiquement être complété **d'un signalement écrit**.

En période d'astreinte (du lundi au vendredi de 18 heures à 8 heures 30, et du vendredi 18h au lundi 8h30), tout signalement doit faire l'objet d'un appel téléphonique préalable à l'envoi d'un signalement écrit.

le lien Breton de l'ARS :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/signaler-un-evenement-indesirable-0>

ARS Bretagne

6, Place des Colombes

CS 14253

35042 Rennes Cedex

c'est suite à un appel au 09 74 50 00 09 que ce jour j'ai eu un contact direct avec un médecin qui m'a précisé qu'il fallait écrire afin d'obtenir la marche à suivre pour qu'Enedis remette un compteur non communicant.